

ESSUYAGE

MICROFIBRE FIRST (X3)

Microfibre très absorbante à
utiliser dans différents domaines

G-102717 / Lot de 3

Propriétés

La MICROFIBRE FIRST est une microfibre très absorbante à utiliser dans différents domaines.

Efficace sur les vitres et miroirs.

Permet également le nettoyage de l'intérieur du véhicule : Tableau de bord, bas de porte, garnitures plastique.

Efficace pour le dégraissage et l'essuyage des pièces mécaniques.

Son tissage structuré permet une action en profondeur et facilite l'élimination des tâches.

Sa grande taille permet de gagner du temps et d'obtenir un résultat irréprochable.

Absorption des huiles, graisses, grosses salissures, essuyage des mains vraiment sales et des pièces détachées.

Ne laisse pas de trace.

Ne peluche pas.

Peut s'utiliser selon l'application en association avec nos nettoyeurs vitres (KRYSTAL V15, BLUE-NET, RE 575...), nos nettoyeurs (RE555, RE556, RE557...), nos dégraissants (DEGRAISSANT ASPR 02,...).

Caractéristiques

Aspect : Tissage structuré.

Composition : 70% polyester -30% polyamide.

Couleur : Gris métal.

Dimensions : 40cm x 75cm.

Poids au m² : 230g/m².

Instructions de lavage :

- Lavage en machine jusqu'à 90°C (température préconisée = 60°C).

- Sans adoucissant / sans chlore.

- Résiste jusqu'à 200 lavages.

Conditionnement : Lot de 3.

Mode d'emploi

Ne jamais utiliser trempé (essorer fortement).

Précaution : Ne pas utiliser avec des produits chlorés.



by
GETRAC



GETRAC — 20 Boulevard de Beaubourg — 77183 Croissy-Beaubourg — contact.getrac@kcx-experts.com — www.getrac.fr — +33 1 60 05 83 81

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés en toute bonne foi et traduisent notre expérience actuelle. Toutefois, notre responsabilité ne saurait être engagée du fait de leur inexactitude, de leur insuffisance ou de tout défaut d'adaptation au but recherché par l'utilisateur. En outre, nous nous réservons la possibilité de modifier à tout moment les données techniques de nos produits. Seules les spécifications de nos confirmations de commande et factures peuvent être considérées comme définitives. — v.260408